

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00087

ACCOMPAGNEMENT 2017 DE L'ASSOCIATION DES CADRES ET CHEFS D'ENTREPRISES DU TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE DE FOREZ SUD (ACCTIFS)

Le Bureau communautaire a été convoqué le 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gérard MANET

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 mars 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170215-D20170008711-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170330

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

ACCOMPAGNEMENT 2017 DE L'ASSOCIATION DES CADRES ET CHEFS D'ENTREPRISES DU TERTIAIRE DE L'INDUSTRIE DE FOREZ SUD (ACCTIFS)

La Communauté Urbaine souhaite exercer pleinement sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins.

L'enjeu réside dans le développement d'une véritable animation économique de proximité et le renforcement des capacités de la Communauté Urbaine en termes d'ingénierie économique auprès des entreprises.

Les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

ACCTIFS a été créé en 1986 sous l'impulsion de chefs d'entreprises d'Andrézieux-Bouthéon et compte aujourd'hui 120 adhérents représentant plus de 7 000 emplois. Le club couvre le territoire suivant : Montrond-les-Bains, Saint-Galmier, Chamboeuf, Veauche, Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Bonnet-Les-Oules, Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse. Ainsi, cinq communes font partie du territoire de la Communauté Urbaine. Sur les 120 entreprises, 70 % se trouvent sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Le club a pour objectifs de :

- se rencontrer pour échanger des expériences ;
- mettre en place des solutions collectives et mutualiser les besoins ;
- être un relais entre les collectivités locales, les administrations et les entreprises ;
- renforcer l'image des sites industriels.

I- PROGRAMME D' ACTIONS 2017

Le plan d'actions du club est organisé autour de 4 commissions de travail :

Actions en faveur des TPE/PME (commission 1)

Les TPE/PME sont des acteurs importants du tissu socio-économique local et national qui se trouvent parfois isolées. Ainsi, les objectifs de la commission TPE/PME sont de :

- renforcer la représentativité des TPE/PME au sein d'ACCTIFS ;
- identifier les besoins et définir des actions ;
- échanger sur les problématiques communes grâce à des intervenants qualifiés ;
- mutualiser des actions (achats groupés, formation...) ;
- développer des synergies entre les TPE/PME et les plus grandes entreprises.

Actions en faveur de la Qualité Sécurité Environnement / Rôle Sociétal de l'Entreprise (Commission 2)

Le but de cette commission est de :

- favoriser les échanges sur les dossiers qualité, sécurité, environnement ;
- informer les membres d'ACCTIFS sur les démarches et les nouvelles dispositions en la matière ;
- inciter les entreprises à avoir une démarche sociétale.

Actions ressources humaines (commission 3)

Cette commission a été constituée à la demande d'entreprises qui souhaitent partager avec de petites entreprises sur leur expérience dans le domaine de la formation, de l'emploi...

Actions communication (commission 4)

Cette commission a pour objectif d'améliorer la communication interne et externe d'ACCTIFS, d'améliorer la connaissance des adhérents entre eux, de favoriser l'échange.

II- PARTENARIAT SAINT-ETIENNE METROPOLE / ACCTIFS

En complément de ce programme d'actions, ACCTIFS devra participer :

- à toutes démarches favorisant l'emploi et la formation par la participation aux différents évènements ou manifestations organisés par Saint-Etienne Métropole,
- à l'accès à la commande publique des entreprises de Saint-Etienne Métropole ; ACCTIFS devra collaborer aux actions mises en œuvre par Saint-Etienne Métropole,
- aux actions de Saint-Etienne Métropole autour de l'Economie Sociale et Solidaire, en relayant l'information, voire ponctuellement en mobilisant les adhérents aux évènements organisés par Saint-Etienne Métropole,
- aux actions concourant à la création d'entreprises et plus particulièrement en soutenant le dispositif la Fabrique à entreprendre qui vise à accompagner les créateurs d'entreprise à tous les stades de leur projet, de l'idée au financement (parrainage des jeunes porteurs de projet),
- à l'accompagnement de Saint-Etienne Métropole dans la mise en œuvre du projet Design Tech Academy,
- à favoriser les liens entre l'Ecole de la 2ème chance et les entreprises adhérentes.

Saint-Etienne Métropole propose au vu du plan d'actions 2017 du Club en cohérence avec son projet de Communauté Urbaine, une intervention financière à hauteur de 12 350 € en faveur d'ACCTIFS.

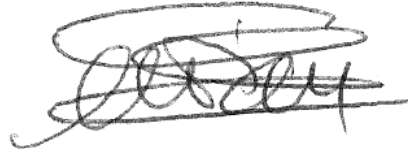
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **décide le versement d'une subvention de 12 350 € à allouer à ACCTIFS ;**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2017 ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire ;
- la dépense correspondante sera imputée au budget 2017 chapitre 65.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU